



SAINT-PREST, le 8 juin 2017

Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre de la Transition Ecologique  
et Solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 23 septembre 2013, vous avez bien voulu répondre à notre demande et vous vous êtes exprimé au nom de votre Fondation sur le projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12 de Nonancourt à Allaines (cf. message de Jean-Jacques BLANCHON ci-joint).

Aujourd'hui, après des années d'âpres débats et actions dont celle du 23 juin dernier obligeant les usagers à utiliser les voies de substitution qui deviendraient très dangereuses par un retour de trafic important, nous avons fait valoir nos arguments lors de l'Enquête Publique démontrant l'aberration de ce projet, les avis d'experts nommés pour étudier ce dossier nous confortant dans notre position.

Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable le 3 mars 2017, (malgré plus de 75 % d'avis défavorables, largement argumentés) avec deux réserves dont une qui pourrait nous satisfaire si le tracé se faisait par l'Ouest de Chartres et non par l'Est protégeant ainsi la vallée de l'Eure et nos villages.

Cependant, nous maintenons notre position pour la protection de l'environnement, des riverains, du patrimoine et des terres agricoles sur l'ensemble du trajet :

Une autoroute n'est pas justifiée alors qu'un trajet alternatif que nous avons appelé « MOB28 », permet d'aménager l'existant à un moindre coût en économisant plus de 500 hectares de terres agricoles et boisées.

Ce tracé alternatif a d'ailleurs interpellé l'Autorité Environnementale qui a souhaité nous auditionner lors de son étude sur ce dossier.

Il est à noter également que le motif de sécurisation de cet axe n'est pas avéré, les statistiques montrent que, en Eure-et-Loir, les accidents se produisent majoritairement sur le réseau secondaire ou sur les autoroutes.

Nos « grands élus », pour obtenir l'accord du Ministre de l'époque, Frédéric CUVILLIER, ont affirmé que « cela ne posait pas de problème d'acceptabilité au niveau local », la concession au privé étant le seul moyen de réaliser cette infrastructure rapidement. Ce qui est totalement faux.

Les associations situées sur l'ensemble du trajet, sous l'égide de la F.E.E.L., des élus, syndicats, maintiennent leur forte opposition à ce projet qui ne respecte en rien les engagements pris par les gouvernements successifs pour la protection de notre Environnement.

L'ensemble des associations et acteurs contre ce projet se tiennent à votre disposition pour vous accompagner sur le fuseau retenu et venir vous exposer nos arguments à une date qu'il vous conviendra de nous fixer.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et

Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre profond respect.

Martine CARRÉ  
Présidente

PJ- pour mémoire, photocopies

Notre lettre du 25 juillet 2013

Réponse de la position de la FNH du 23 septembre 2013

Notre courrier du 20 septembre 2015

Notre contribution à l'Enquête publique